

La campagne «Lieux de travail sains» 2023-2025



La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique

Prix des bonnes pratiques

Appel à candidatures

Assurer une prévention efficace dans le monde numérique du travail

Qu'il s'agisse d'assistants virtuels, de solutions d'automatisation ou d'applications destinées aux employés, l'intégration des technologies numériques modifie partout les lieux de travail.

Nous vivons et travaillons dans une période d'innovations passionnantes. De l'informatique en nuage à l'automatisation, en passant par les assistants virtuels et les applications destinées aux employés, l'adoption et l'intégration des technologies numériques sont en train de changer définitivement le monde du travail. Ces évolutions concernent tous les secteurs.

Pour préparer les lieux de travail, il est important d'aller au-delà des bits et des octets, et de placer l'humain au centre de la transformation numérique. La sécurité et la santé au travail (SST) sont un aspect crucial à prendre en considération.

Cette campagne sensibilise à la fois aux possibilités et aux risques en termes de SST qu'implique la transformation numérique pour nos modes de travail. Elle promet une approche centrée sur l'humain ainsi que la collaboration entre toutes les parties prenantes en vue de prévenir les risques. Elle contribue à garantir la sécurité des travailleurs et la productivité des

entreprises en partageant des conseils pratiques et des études de cas de bonnes pratiques.

La campagne «Lieux de travail sains» 2023-2025 vise à :

1. améliorer les connaissances sur l'utilisation sûre et productive des technologies numériques dans tous les secteurs;
2. sensibiliser aux défis en matière de SST liés à la transformation numérique du travail;
3. informer sur les risques et opportunités émergents;
4. promouvoir l'évaluation des risques et la gestion sûre des technologies numériques sur le lieu de travail;
5. encourager l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les parties prenantes concernées.



Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»

En coopération avec les États membres de l'UE, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) organise les **Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains»**, parallèlement à ses campagnes «Lieux de travail sains». Ces prix servent de **plateforme pour le partage et la promotion des bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé sur les lieux de travail dans toute l'Europe.**

L'objectif spécifique des Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains» 2023-2025 est de mettre en évidence des exemples remarquables d'organisations qui **préviennent activement les**

risques en matière de SST liés à l'introduction de systèmes numériques sur le lieu de travail.

L'EU-OSHA est actuellement à la recherche d'exemples illustrant une **approche globale** de la gestion de la SST, dans laquelle **les employeurs et les employés s'engagent à coopérer.**

Le jury cherchera aussi à récompenser des interventions à la fois **durables et transposables.**

Les lauréats seront annoncés en avril 2025. Une cérémonie de remise des prix sera organisée pour célébrer les réalisations de toutes les organisations participantes.





©iStockphoto / NanoStockk

Quels types de bonnes pratiques est-il possible de présenter?

Tout **exemple concret de pratique de gestion innovante et efficace pour la prévention des risques en matière de SST liés à l'introduction de technologies numériques au travail ou reposant sur une telle introduction** peut être présenté. Les exemples présentés doivent clairement **décrire de quelle manière les bonnes pratiques de gestion ont été mises en œuvre** sur le lieu de travail, quel type de technologies numériques a été utilisé, quel a été le rôle ou la contribution de ces technologies, et ce qu'elles ont permis d'obtenir.

Il est important que les aspects suivants soient mis en évidence:

- la manière dont l'évaluation des risques a été organisée pour toutes les catégories de travailleurs;
- la manière dont les priorités en matière de prévention ont été hiérarchisées compte tenu des risques spécifiques liés à la numérisation du lieu de travail;
- la manière dont les risques en matière de SST ont été pris en considération, de la conception au déploiement du système numérique sur le lieu de travail;
- la manière dont la vigilance a été renforcée et une culture de prévention des risques encouragée;
- la manière dont les travailleurs ont été formés à travailler en toute sécurité et à interagir avec les technologies numériques.

Que doit démontrer une candidature?

Le jury tripartite recherchera des données probantes concernant:

- une approche globale de la sécurité et de la santé au travail;
- des améliorations réelles et démontrables en matière de sécurité et de santé liées à la transformation numérique sur le lieu de travail;
- la préférence donnée aux mesures collectives plutôt qu'aux interventions axées sur l'individu;
- la participation efficace et la mobilisation des travailleurs et de leurs représentants;
- le caractère durable de l'intervention;
- la possibilité de transposer celle-ci à d'autres lieux de travail (dans d'autres États membres, dans d'autres secteurs et dans des entreprises de différentes tailles);
- l'actualité (l'intervention doit être récente ou ne pas avoir fait l'objet de beaucoup de publicité).

En outre, l'intervention doit être conforme aux exigences législatives applicables de l'État membre dans lequel elle est mise en œuvre et, idéalement, aller au-delà de ces exigences. Les produits, outils et services élaborés à des fins commerciales ne seront pas pris en considération dans le cadre de ce concours.

Les systèmes numériques centrés sur l'humain sont conçus pour aider les travailleurs dans leur travail, tout en les laissant maîtres de ce dernier.



Qui peut participer?

La participation est ouverte aux organisations et entreprises établies dans tout État membre de l'UE ou pays candidat, pays candidat potentiel ou membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE), notamment:

- les entreprises ou organisations de toutes tailles;
- les prestataires de services de formation et les membres de la communauté enseignante;
- les organisations patronales, les associations professionnelles, les organisations syndicales et les organisations non gouvernementales;
- les services régionaux ou locaux de prévention des risques liés à la SST, les services d'assurance et les autres organisations intermédiaires.

Comment participer?

Toutes les candidatures sont d'abord évaluées au niveau national par le réseau des points focaux de l'EU-OSHA. Les lauréats nationaux participent ensuite au concours paneuropéen, au terme duquel les grands gagnants sont sélectionnés.

Découvrez comment participer et contactez votre point focal national pour vérifier les délais applicables dans votre pays.

www.healthy-workplaces.eu/fr/get-involved/good-practice-awards

Suivez la campagne sur les réseaux sociaux: #EUhealthyworkplaces



L'EU-OSHA invite à **participer au 16^e Prix des bonnes pratiques «Lieux de travail sains» en matière de sécurité et de santé au travail**. Dans le cadre de la campagne «Lieux de travail sains» 2023-2025 intitulée «**La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique**», le concours vise à distinguer les organisations qui apportent une contribution remarquable et innovante à la sécurité et à la santé en prévenant les risques liés à la transformation numérique sur le lieu de travail.

L'EU-OSHA contribue à faire de l'Europe un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus productif. Instituée par l'Union européenne en 1994 et établie dans la ville espagnole de Bilbao, l'Agence collecte, élabore et diffuse des informations fiables, impartiales et objectives dans le domaine de la sécurité et de la santé, et collabore avec un réseau d'organisations de l'Europe entière en vue d'améliorer les conditions de travail.

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

C/Santiago de Compostela 12
48003 Bilbao, ESPAGNE

E-mail: information@osha.europa.eu

www.healthy-workplaces.eu

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2023
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source
Toute utilisation ou reproduction de photos dont l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.
Les photographies utilisées dans la présente publication illustrent une série d'activités professionnelles. Elles ne sont pas nécessairement représentatives de bonnes pratiques ou du respect d'exigences législatives.

L'EU-OSHA organise par ailleurs les **campagnes «Lieux de travail sains»**. Les institutions de l'Union européenne et les partenaires sociaux européens apportent leur soutien à ces campagnes qui sont coordonnées au niveau national par le réseau des points focaux de l'Agence. La campagne «Lieux de travail sains» 2023-2025, intitulée «**La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique**», vise à sensibiliser aux risques en matière de SST qui découlent des technologies numériques sur le lieu de travail ainsi qu'à la nécessité de gérer ceux-ci et de promouvoir une culture de la prévention des risques.

